

## No.15259

LIBRARY

OF THE

DEPARTMENT OF STATE.

ALCOVE, ....

Shelf, \_\_\_\_\_



### ROYAUME D'HAYTI.

## L'OLIVIE R

DE

## LAPAIX.

Notre auguste et bien-aimé Souverain, le magnanime Henry, vient de donner au peuple haytien une marque éclatante de la grandeur et de la générosité de son âme, et un témoignage signalé de son amour pour le bonheur général de ses concitoyens.

Dans les circonstances telles que celles où nous nous trouvons, où la patrie menacée, exige le concours unanime de tous ses enfans, pour la défense commune, chaque membre de la grande famille doit le sacrifice de son amour propre, de ses intérêts particuliers, pour concourir de tous ses efforts au bonheur et au salut général de tous.

Quel exemple à jamais mémorable, notre grand Roi vient de donner de son amour et de sa tendre sollicitude pour les haytiens, dans la démarche solennelle que Sa Majesté vient d'en-

treprendre, en faisant connaître ses intentions, vraiment royales et paternelles, au peuple de partie de l'Ouest et du Sud, par l'envoi des quatre dignitaires ci-après, S. E. M. le comte du Trou, M. le baron de Dessalines, M. le baron de Ferrier, M. le chevalier d'Edouard Michaux, envoyés en mission pour apporter l'Olivier de la Paix à nos frères de partie de l'Ouest et du Sud!

Quel cœur ne s'attendrirait pas en voyant notre généreux Monarque tendre les bras à ses enfans, et leur rappeler ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et à leur patrie!

Ah! n'en doutons pas, sa voix paternelle a été entendue; déjà nous voyons de toutes parts les haytiens de partie de l'Ouest et du Sud, s'empresser de se ranger sons les bannières de l'autorité Royale, et rivaliser d'ardenr avec nous pour la défense de la patrie; venez, accourez nos frères, Noirs et Jannes; venez, vous serez accueillis à bras ouverts par notre père commun!

Le roi HENRY ne connaît pour ennemi que les blancs français et les ex-colons.

Nous sommes autorisés à faire imprimer et publier la Lettre que S. E. le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, a écrite à S. E. le général de division Pétion, où sont consignées les intentions bienfaisantes et libérales du Roi, père du peuple haytien.

# COPIE

De la l'ettre du Secrétaire d'Etat, Ministre des Alfaires étrangères,

Datée du Palais Royal de Sans-Souci, le 10 Février 1815, l'an donze de l'indépendance,

# A S. E. Monsieur le Général de División PETION, etc. etc. ect.

Monsieur le Général,

Les projets des implacables ennemis d'Hayti découverts, ne peuvent plus laisser aux haytiens aucune hésitation de se réunir, et d'opposer une masse de forces capable de repousser le plus promptement possible les attaques prochaines

dont nos oppresseurs nous menacent.

D'après le vœn et les dispositions des haytiens qui se trouvent dans le partie sons votre commandement, et dans l'imime conviction que leur reunion à la grande famille hayrienne, ne dépend absolument que de vous seul, Géneral, le Roi, chef et père de tous, avait le droit de s'attendre, dans ces circonstances qui commandent si impérieusement le bon accord, à ce que vous auriez commencé à faire les premiers pas pour vous rallier à lui; mais pour qu'il ne soit pas dit qu'il a dépendu un seul moment de Sa Majesté, que la reunion genérale n'ait lien, Sa Majesté veut encore donner aux hayriens une preuve de ses dispositions bienveillantes, et prouver enfin devant dien et devant les hommes, qu'elle n'a jamais cessé d'avoir le bien général en vue, et l'intérêt commun à cœur; en conséquence, le Roi, m'a commande, Général, de faire à Votre Excellence cette ouverture, et de vous proposer authenti-

1° L'oubli total du passé.

2°. Réunion franche et sincère...

3°. Conservation du grade et commandement

de Vorre Excellence.

4°. Conservation des grades et emplois, aux officiers généraux, magistrats, commandans militaires, officiers et sous-officiers des troupes, d'après les designations décrétées par les Edits de Sa Majesté dont ci-joint exemplaires.

5°. Admission dans l'ordre de la Noblesse héréditaire du royaume, selon l'échelle des grades dont sont revêtus les officiers supérieurs, civils et militaires actuels, conformément aux décrets.

6°. Garantie des propriétés à tous les haytiens

généralement propriétaires.

Sa Majesté engage sa parole royale, que les articles ci-dessus seront religieusement observés.

Sa Majesté m'a commandé d'inviter Votre Excellence de donner connaissance au peuple et aux troupes de sa détermination invariable de maintenir les officiers généraux, magistrats et officiers de tout grade dans les places et emplois qu'ils jouissent et exercent maintenant; Sa Majesté donne pareillement l'assurance aux habitans, militaires, officiers et soldats des provinces du nord et de l'ouest qui peuvent se trouver au Portau-Prince ou dans le sud, qu'il leur est loisible de rentrer, dès ce moment, dans leurs foyers, et les militaires sous leurs drapeaux, d'après l'oubli total du passé que Sa Majesté offre; comme aussi Sa Majesté renverra dans leurs foyers, tous les habitans et militaires du Sud et de l'Ouest qui se tronvent ici.

Messieurs le comte du Trou, maréchal de camp des armées du roi, commandeur de l'ordre

royal et militaire de Saint Henry; baron de Dessalines, major général, secrétaire général au département de la guerre, chevalier de Saint Henry; baron de Ferrier, major général, maréchal des logis des palais de S. M. et chevalier de Saint Henry, et le chevalier d'Edouard Michaux, sont députés vers vous, pour vous porter la présente dépêche, dans laquelle sont renfermés tous les actes du gouvernement de S. M. qui ont paru jusqu'à ce jour, depuis les menaces de nos ennemis.

1°. Le Manifeste du Roi aux Nations étran-

gères du 18 Septembre 1814, an 11°.

2°. Le Procès Verhal du Conseil Général de

la Nation, des 21 et 22 Octobre.

3°. La Proclamation du Roi du 11 Novembre, relativement à l'arrestation de Franco Médina, espion français.

4°. Copie des Pièces et Instructions du ministre

Malouet trouvées sur ledit espion.

5°. Le Machiavélisme du Cabinet Français par le Ministre d'Etat d'Hayti,

6°. Le Plan Général de défense du Royanme.

7°. Proclamation du Roi aux Haytiens, du premier Janvier présente année.

8°. Copie manuscrite des premiers interrogatoires qu'a subi l'espion Franco Médina, par-de-

vant la commission militaire spéciale.

Messieurs les Députés sont chargés de vous donner les assurances de vive voix, que toutes les offres contenues dans la présente dépêche, dont ils sont porteurs, seront religieusement observées. Ils sont aussi autorisés de donner cette assurance au peuple et aux troupes.

Lorsque notre Sonverain bien-aimé fait tous ses efforts pour rénnir les Haytiens, et n'en former qu'un peuple de frères; lorsque Sa Majesté mue par des sentimens de générosité et de conciliation me charge d'entreprendre une ouverture pacifique qui tend si évidemment au bonheur général, dans lequel le votre est compris; vous ne serez point de votre côté spectateur tranquille et indifférent, vos propres intérêts vous commandent plus que vous ne croyez, de concourir sans hésiter à ce rapprochement; songez qu'il doit détruire les fâcheuses impressions que votre conduite a donné lieu, et que plus tard, vous ne pourrez justifier, ces raisons sont assez puissantes pour vous déterminer à vous joindre à nous.

Qu'est-ce qui pourrait donc empêcher cette réunion, lorsque le peuple la demande, et qu'il

en sent l'impérieuse et prompte nécessité?

Attendez-vous l'arrivée de l'armée française pour reconnaître l'autorité Royale? Votre Excellence a mille preuves en mains, que d'un moment à l'autre, les français peuvent tomber sur un ou plusieurs points de l'île, et alors comment voudriez vous que l'on pût s'entendre pour la défense commune, pour les secours mutuels que les haytiens doivent se perter, si vous ne vous hâtez d'opérer cette union si désirée par le peuple, et si nécessaire au salut général? Seriez-vous le seul que l'intérêt de nos concitoyens ne pourrait émouvoir? Cela ne parait pas viaisemblable.

Avez-vous oublié que ce n'était que par des secours réciproques des haytiens, que les français ont été chassés du Port-au-Prince et des autres

points de l'île?

Pourriez-vous avoir la pensée que vous seul puissiez pérer, ce qui n'a pu se faire que par le concours d'une union et d'un accord unanimes? et si vous êtes dans cette croyance ne donnerez-vous pas la certitude au peuple que si vous n'êtes pas son ennemi caché, si vous n'êtes pas prêt à

recevoir les français que vos intentions sont de vous tenir à l'écart pendant la tempête qui doit avoir lieu, à l'arrivée incessamment des français.

Ne donnerez vous pas justement raison aux troupes de croire aux inculpations que l'on donne

déjà de votre conduite dans l'étranger?

Les blancs français déclarent dans tous leurs écrits. Dauxion Lavaysse l'a donné à entrevoir, et Médina la confirmé dans ses interrogatoires, que vous préférerez remettre aux français la partie qui se trouve sous votre commandément, plutôt de vous réunir sous l'étendard du roi, pour la défense commune de la patrie.

S'il fallait citer privément des faits récens, d'une authenticité irrécusable, l'on pourrait vous dire que nous n'ignorons pas la mission de Tapiau...

Le Roi, maigré la gravité de ces faits, laisse à Votre Excellence, à se jusifier à cet égard; mais il devient indispensable que vous vous prononciez, afin que Sa Majesté sache la conduite qu'Elle doit tenir envers vous particulièrement, et le peuple et les troupes, attendu qu'Elle connaît positivement les intentions bien prononcées des haytiens de partie de l'Ouest et du Sud, de ne jamais se courber sous le joug de l'esclavage, pas plus que les haytiens des provinces du Nord et de l'Ouest.

C'est en vain qu'on voudrait rappeler au peuple les malheurs des guerres civiles, que les français ont suscitées parmi nous; c'est en vain que l'on chercherait des prétextes pour éluder notre réunion; les funestes résultats de nos malheurs, sont l'ouvrage des français; c'est à nous, en reconnaissant leurs exécrables projets, de nous réunir plus que jamais et d'effacer le souvenir de nos divisions, pour ne penser qu'à nous entendre pour combattre l'ennemi commun, soit qu'ils descendent dans le

Nord, soit qu'ils descendent dans l'Ouest, ou soit

enfin qu'ils descendent dans le Sud.

Réfléchissez attentivement, Général, sur toutes les considérations de ma lettre; il dépend de vous, qu'elle ne soit qu'entre le Roi et vous; réfléchissez bien, et vous verrez, s'il peut vous rester d'autre parti, d'autre détermination, que de reconnaître promptement l'autorité royale et de vous joindre au Roi, pour concerter tout ce qui peut tendre au

bonheur et à la surêté des haytiens.

Pour preuve des intentions sincères avec lesquelles le Roi veut agir avec vous, vous pouvez envoyer en toute sûreté, soit avant, ou au retour des députés, des habitans et officiers revêtus de votre confiance, qui entendront de la bouche du Roi même, les offres que j'ai l'honneur de vous proposer; ils pourront aussi voir et interroger l'espion français Franco Médina, que nous tenons en arrestation au Cap-Henry; chaque haytien ayant le droit de l'interroger en vertu de la proclamation du Roi.

Sa Majesté, Général, attend votre réponse pour fixer son jugement définitif sur votre conduite et régler les mesures qu'elle aura à prendre à l'arrivée des français.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Général,

### DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

COMTE DE LIMONADE.

P. S. Je joins à ma Lettre quelques exemplaires de nos Papiers publics, pour que vous en ayez connaissance.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi,



